BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

(N° 2. — FÉVRIER 1853.)

AVIS.

Le premier volume du *Choix de Mazarinades* et l'*Annuaire historique* pour 1853 sont en distribution. MM. les sociétaires pourront les faire retirer chez M. Renouard, en présentant la lettre d'avis de M. le trésorier de la Société.

I.

PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

TENUE LE 8 FÉVRIER 1853,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. A. DE ROISSY, VICE-PRÉSIDENT.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le président proclame membres de la Société, après l'approbation du Conseil :

828. M. VANDERMARQ, place Vendôme, 15, présenté par M. A. Passy.

829. M^me^ veuve LAHURE, présentée par M. Duchesne aîné.

Ouvrages offerts.

De la part de l'Académie royale des sciences de Bavière, les volumes suivants de ses différentes publications :

Abhandlungen.... Histor. Classe, t. VI, 3^e^ livr. Munich, 1852, in-4°.

Abhandlungen.... Philosoph.-philolog. Classe, t. VI, 3^e^ livr. 1852; in-4°.

Abhandlungen.... Mathem.-physic. Classe, t. VI, 3e livr. 1852 ; in-4°.

Gelehrte Anzeigen.... Ann. 1852. 1 vol. in-4°.

Bulletin (Procès-Verbaux des séances de l'Académie). 1852, nos 1 à 23.

Trois *Dissertations inaugurales* de MM. Metzger, Thierisch et Prantl. Munich, 1852, in-4°.

De la part d'autres sociétés savantes :

Annuaire de l'Institut des provinces, pour 1853. 1 vol. in-12.

Mémoires de l'Académie d'Arras, t. XXV. 1851 ; 1 vol. in-8°.

Société des Antiquaires de l'Ouest, dernier numéro du *Bulletin* de 1852 et table de 1851-1852. Poitiers, 1852 ; in-8°.

Bulletin monumental, publié par la Société pour la conservation de monuments historiques de France, t. XVIII, nos 6 et 7. Caen, 1852 ; in-8°.

Bulletin historique, publié par la Société des Antiquaires de la Morinie ; 4e livr. Octobre-novembre-décembre 1852. Saint-Omer. Broch. in-8°.

De la part de l'éditeur :

Notice généalogique, biographique et littéraire sur Jacques de Fouilloux, gentilhomme poitevin, auteur du célèbre Traité de la vénerie, suivie de la Bibliographie de cet ouvrage. Paris, Techener, 1 vol. in-8°, 1852.

Correspondance.

M. Wiedmann, bibliothécaire de l'Académie royale des sciences de Bavière, accuse réception des numéros du *Bulletin* de la Société envoyés pendant l'année 1852 ; il fait connaître les numéros précédents de ce recueil qui ne sont point parvenus à l'Académie. Il fait hommage à la Société des publications récentes de l'Académie de Munich indiquées ci-dessus. M. l'archiviste est autorisé à adresser à cette Académie les numéros qu'elle n'a pas reçus et les volumes de la Société qui ne lui ont pas encore été offerts.

— M. de Caumont, président du Congrès des délégués des Sociétés savantes des départements, informe la Société que cette association se réunira à Paris du 20 au 29 janvier. Il invite la Société de l'histoire de France à vouloir bien s'y faire représenter par cinq de ses membres.

Travaux de la Société.

Le secrétaire présente l'état des impressions :

Choix de Mazarinades, t. I; la feuille 21 est tirée; les feuilles 22 à 25 sont en bon à tirer; les feuilles 26 à 32, chez l'auteur.

Journal d'un bourgeois de Paris sous François Ier, les plac. 3 à 8 sont chez l'auteur.

Annuaire de 1853; les feuilles 1, 2 et 3 sont en bon à tirer; la fin de l'*Annuaire*, comprenant la Topographie ecclésiastique, est composée et en correction. Le volume sera terminé avant la prochaine séance du Conseil et pourra être immédiatement distribué.

— M. Duchesne propose d'envoyer à tous les auteurs dont les ouvrages seront analysés ou indiqués dans le *Bulletin* un exemplaire du numéro qui contient cette mention. Le Conseil est d'avis de ne pas donner une aussi grande extension à la proposition de M. Duchesne; l'examen en est renvoyé à la commission des fonds.

— Le Conseil décide qu'à l'avenir ses séances mensuelles auront lieu le *premier mardi* de chaque mois à trois heures; la séance générale des Comités historiques du Ministère de l'instruction publique, dont font partie plusieurs membres du Conseil, ayant lieu le lundi à la même heure.

Le Conseil s'occupe de différents objets d'administration.

La séance est levée à quatre heures et demie.

II.

VARIÉTÉS.

Le congrès des sociétés savantes, réuni le 20 décembre dernier, sous la présidence de M. de Caumont, directeur de l'Institut des provinces, a terminé ses travaux. Les résultats de cette session seront sans doute bientôt publiés. On ne saurait trop applaudir aux efforts tentés par les hommes intelligents et studieux de nos départements dans le but d'établir un lien durable et un courant constant d'échanges entre toutes les académies et sociétés de France qui s'occupent des mêmes questions littéraires ou scientifiques. C'est à Arras, sous l'active impulsion de M. le comte Achmet d'Héricourt, qu'aura lieu la prochaine réunion du congrès des sociétés savantes.

— L'Académie des inscriptions et belles-lettres a remplacé feu

M. Eug. Burnouf, dans sa séance du 28 janvier, par M. Rossignol, helléniste.

— La Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Eure donnera, dans sa séance publique de 1854, une médaille d'or de 400 fr. à l'auteur du meilleur Mémoire sur *l'origine, les développements, les luttes successives, l'extinction de la féodalité en Normandie, et son influence sur l'état matériel, intellectuel et moral de la société*. Ce travail devra s'appuyer sur des documents authentiques et contemporains des faits énoncés, comme : lois, coutumes, ordonnances, chartes, diplômes, terriers, chroniques, poésies, écrits divers, et faire ressortir autant que possible toutes les particularités concernant des fiefs contenus dans les limites actuelles du département de l'Eure. — Les Mémoires devront être adressés au secrétaire perpétuel de la Société, à Évreux, avant le 1er juillet 1854.

— Nous devons signaler les deux premières livraisons du volume de la *Bibliothèque de l'École des chartes* actuellement en cours de publication (t. XIV), à cause de l'intérêt et de la variété des articles dont elles se composent. Nous en donnerons la liste quand le volume aura tout entier paru; mais on nous permettra de citer dès aujourd'hui : un fragment du beau travail de M. Augustin Thierry sur la France municipale, un morceau de critique d'art écrit par M. Guérard au sujet du Musée du Louvre, et trois articles de MM. Douët d'Arcq, Lalanne et Delisle. Une dissertation de quelques pages explique la découverte faite par M. Delisle de quatre petits vers français brodés dans le tissu de la cordelette de soie qui retient le sceau pendant au bas d'une charte de Normandie de la fin du XIIe siècle. Ces vers sont une devise amoureuse, et la charte étant relative à la dotation d'une nouvelle épousée, M. Delisle conjecture que cette jolie cordelette est un de ces *lacs d'amour*, célèbres au moyen âge, dont la future avait fait présent à son fiancé. Rien de plus ingénieux que la manière dont se trouve élucidé dans ce petit article, un fait paléographique sans exemple jusqu'à ce jour.

L'éditeur des *Comptes de l'Argenterie*, publiés sous les auspices de la Société de l'histoire de France, M. Douët d'Arcq, a consacré au grand recueil de M. de Laborde, *les Comptes des ducs de Bourgogne*, un article dont l'intérêt est doublé par l'abondance et la sûreté d'érudition avec laquelle ces précieux documents y sont résumés et leurs détails mis en relief. En fait d'érudition on peut lire la discussion de M. d'Arcq sur les hanaps *de madre* (p. 131-135); en fait de détails, voici une citation : « On trouve de tout dans les comptes,

dit M. d'Arcq. Ici, par exemple, de la médecine, et une assez singulière : Des perles prêtées à un malade; ce qui s'explique, au reste, par les vertus qu'on attribuait à diverses pierres précieuses.... En 1454, la duchesse d'Orléans, Marie de Clèves, fait habiller ses chiens : « Pour la façon et estoffes de cinq jaques pour cinq des le-« vriers de madame la duchesse. » Dieu me préserve de dire du mal de la noble dame, mais voici un article qui semble témoigner d'une curiosité bien étrange : « Audit trésorier la somme de 25 s. t. par « lui baillez, de l'ordonnance d'icelle dame, à ung pauvre homme « de la paroisse de Fresne, en Sauloigne, pour ce qu'il avoit amené « un sien enffant de l'age de trois ans au mandement de ladicte « dame à Blois, lequel enffant on disoit avoir en lui superfluicté de « nature plus que en ung autre de dix ans. » Hâtons-nous de dire que maint autre article du même compte dépose de sa bonté et de sa bienfaisance. Voici un autre détail par trop intime : « Pour « une chaière percée pour le retrait de monseig. d'Orléans pour « servir quand il est devers madame. » Assurément le comptable le plus scrupuleux pouvait s'arrêter là. Mais le moyen âge est un enfant; il en a les grâces et aussi les inconvénients. En fait de singularités, je citerai une robe brodée de musique : « Pour prix de « 960 perles destinées à orner une robe; sur les manches est écrit « de broderie, tout au long, le dit de la chanson : *Madame, je suis « joyeulx*, et notté tout au long sur chascune desdittes deux man-« ches, 568 perles pour servir à former les nottes de ladite chanson, « où il a 142 nottes, c'est assavoir pour chacune notte 4 perles en « quarré. »

Quant à l'article de M. Lalanne, il a pour but de démontrer qu'une grande partie de la correspondance de M^me^ de Sévigné n'a jamais été lue de ceux qui l'admirent depuis si longtemps, que dans un texte parfois très-défiguré. M. Monmerqué avait trouvé trois volumes de cette correspondance écrits de la main même du célèbre cousin de M^me^ de Sévigné, le comte de Bussy; M. Walckenaer en avait découvert un quatrième; trois autres encore, comprenant une période de douze années, viennent d'être retrouvés par M. Lalanne qui fait voir jusqu'à quel point les éditeurs ont changé l'original, soit qu'ils ne le comprissent pas, soit qu'ils jugeassent à propos de l'épurer; l'article se termine par des passages entiers de cette correspondance qu'on avait complétement supprimés.

Musée des Souverains.

Le 13 février, a été ouvert à la curiosité publique le Musée des Souverains, fondé pour contribuer à restaurer le principe d'autorité par l'exhibition publique des meubles, des armes, des vêtements, des œuvres d'art et des objets matériels de tout genre, qui ont appartenu ou que la tradition attribue comme tels, aux familles souveraines de la France. Nous empruntons les détails suivants aux descriptions nombreuses qui ont déjà paru de ce nouveau département des musées du Louvre, dont jusqu'à présent l'abord est rendu très-difficile par l'affluence des curieux.

Le Musée des Souverains occupe cinq salles, adossées à la colonnade du Louvre, et dont deux faisaient précédemment partie du Musée Espagnol. La première salle, ornée de boiseries du temps de Louis XIII, contient, dans une vitrine placée au centre, une armure dorée de François II, le casque et les brassarts de Henri II, la pesante armure de Henri IV, l'armure fleurdelisée de Louis XIII, d'une belle exécution artistique et qui figure dans le portrait du roi peint par Philippe de Champagne; enfin une lourde et grossière armure ayant appartenu à Louis XIV.

La seconde salle est occupée comme la première, à son centre, par une vitrine contenant des armures royales. On y remarque deux armures de Henri II, dont l'une appartenait depuis longtemps au Louvre, l'autre à la Bibliothèque du roi; cette dernière, damasquinée en argent, est d'un travail admirable. Au milieu de la vitrine est l'armure de guerre de François Ier, toute fleurdelisée, qui figurait précédemment au Musée d'artillerie; ses proportions, adaptées à la taille d'un homme haut de six pieds deux pouces, témoignent de la haute stature de François Ier. Aussi a-t-on dû surélever, pour faire place au casque, la voûte de l'armoire, qui n'avait pas été construite en prévision de ces proportions exceptionnelles.

Une chapelle de réception de l'ordre du Saint-Esprit remplit la troisième salle du Musée; prie-Dieu, manteaux de chevaliers couverts de flammes d'or, tous les objets, enfin, qui servaient à tenir chapelle pour la réception des chevaliers du Saint-Esprit.

Des deux dernières salles, beaucoup plus vastes, l'une, qui a reçu le nom de *salle des Bourbons*, est consacrée aux trois races royales de France, et l'âge des reliques précieuses qu'elle renferme embrasse un espace de onze cents ans; l'autre salle a été réservée tout entière aux onze années de règne de Napoléon.

La *salle des Bourbons* contient, dans des armoires vitrées ados-

sées aux murs, une foule d'objets ayant appartenu aux rois de France; d'abord une série de livres d'Heures de divers souverains; celui de Louis XIV, celui de Henri IV, celui de Marie Stuart; un grossier volume ayant servi à Henri II; les Heures de la Croix, en vers français, ayant appartenu à Charles VIII et à Louis XII; les Heures d'Anne de Bretagne, superbe missel, dont les miniatures sont célèbres; une Bible offerte en 850 par les moines de l'abbaye de Saint-Martin de Tours à Charles le Chauve, conservée à l'église de Metz; la Bible en français de Charles V, avec les signatures de ce roi, de Jean de Berry son frère, de Henri III, de Henri IV, de Louis XIII et de Louis XIV; le Psautier de saint Louis, donné par la reine Jeanne à son mari le roi Charles V, et par le roi Charles VI à sa fille Marie de France; le Bréviaire de saint Louis et l'enveloppe brodée qui lui servait d'étui; le Livre de prières de Charles le Chauve, à couverture d'argent incrustée d'un bas-relief en ivoire entourée de pierres précieuses, et l'Évangiliaire de l'empereur Charlemagne, exécuté en 780.

Au-dessous de ces Heures, dans la même armoire, sont appendus l'épée de mariage de Henri IV; le mousquet de Louis XIII, l'épée de Henri II, la carabine de Louis XIII, et l'épée de François Ier portant à la poignée la devise *Fecit potentiam in brachio suo.* Retenue prisonnière à Madrid, cette épée en fut rapportée par Murat.

Dans l'armoire du fond, faisant face aux fenêtres, la couronne, l'épée et la selle qui servirent au sacre de Louis XVI; le casque et le bouclier de Charles IX; le miroir et le bougeoir donnés à Marie de Médicis par la république de Venise, deux charmants objets d'un travail exquis; divers insignes trouvés dans la tombe de Childéric; le sceptre et la main de justice de Charlemagne; l'épée de cet empereur, dont le fourreau et le baudrier ont été brodés de fleurs de lis pour servir au sacre de Charles X; les éperons de Charlemagne, enfin tous les objets que Charles X revêtit le jour de son sacre, son manteau, sa tunique, ses souliers brodés or sur or, avec une richesse inouïe, sa selle, ses éperons et le mors de son cheval, ainsi que la couronne, portée ce jour-là par le dauphin, duc d'Angoulême; à côté se voit le modèle de la couronne qui servit à Louis XVI pour le même objet.

Dans une troisième armoire, l'arbalète de Catherine de Médicis, avec laquelle, dit Brantôme, elle aimait tant à tirer aux oiseaux; l'épée de Henri IV; le sceau de Constance de Castille, seconde femme de Charles VII; le mousquet de Louis XIII et du grand-dauphin, père de Louis XVI, enfin l'épée de chevet de Louis XV.

Au centre de la même salle est le fauteuil de bronze conservé jadis dans le trésor de Saint-Denis, et qui passe pour être un ouvrage de saint Éloi, fabriqué pour le roi Dagobert; non loin de là, une chaise à porteurs de Louis XIV; un magnifique meuble ayant servi de médailler à Louis XV, et un coffret, donné par Richelieu à Anne d'Autriche, qui est peut-être la merveille de cette collection, au point de vue artistique; il présente, en effet, un admirable réseau de fleurs en or travaillées au repoussé, et appliquées sur fond de soie bleue; à côté, la cuve arabe où saint Louis fut baptisé et où l'on baptisa également le duc de Bordeaux. Dans une autre partie de la salle, on voit un étau et un vilbrequin ayant servi aux travaux manuels qui étaient l'une des distractions de Louis XVI, ainsi qu'une carte de géographie dessinée par ce roi sur une table de marbre.

Près des fenêtres sont placés divers objets d'une époque très-rapprochée de nous. Ce sont : 1° le petit bureau en bois blanc dont Louis XVIII s'était servi à Hartwell, et qu'il voulut conserver aux Tuileries; il est reproduit dans le portrait bien connu de Gérard; 2° un meuble à bijoux qui avait appartenu à la reine Marie-Antoinette, et qui vint en la possession de Charles X, pour être à moitié détruit lors des événements de 1830; 3° le bureau du roi Louis-Philippe, exposé avec emphase dans l'état de dégradation où il fut mis lors de l'invasion des Tuileries en 1848.

La cinquième salle ne renferme que des objets appartenant au règne de Napoléon. En voici la nomenclature très-abrégée :

Dans l'armoire vitrée du fond : le modèle en ivoire du vaisseau *la Ville de Dieppe*, donné en hommage à l'impératrice Marie-Louise à l'occasion de la naissance du roi de Rome; l'exemplaire manuscrit du sacre de l'empereur, avec les dessins originaux de MM. Fontaine, Percier et Isabey père; la carabine de voyage et les fusils de chasse de Napoléon; un exemplaire sur peau vélin du Code Napoléon; un autre des poésies d'Ossian, avec les dessins d'Isabey, d'après le tableau de Gérard; les habits de cérémonie de l'empereur, en velours brodé d'or, ses gilets blancs également à broderies en or, enfin toute sa garde-robe de cérémonie; le poignard du roi d'Espagne Philippe II, qui fut donné à Napoléon lors de la dissolution de l'ordre de Malte; le ceinturon de chasse de l'empereur, et le costume complet qu'il revêtit pour la cérémonie du sacre, c'est-à-dire son manteau impérial en velours brodé d'or, sa couronne dite de Charlemagne, sa selle, son épée, ses gants, ses culottes, ses bas, ses souliers, etc., objets dont on a prodigué quelques-uns jusqu'à en mettre deux, quatre et six paires à la fois;

non loin de là, son habit beaucoup plus modeste de général de la République à la bataille de Marengo, son épée de premier consul à poignée d'ivoire, le mors de son cheval, le chapeau historique de la campagne de 1814, et le petit chapeau rond que l'empereur portait à Sainte-Hélène, ainsi que le mouchoir dont il se servit à son lit de mort.

Au milieu de la salle figurent quatre selles orientales données a Napoléon pendant la campagne d'Égypte; l'échiquier de corail et de lave que lui donna sa sœur, la reine de Naples, Caroline Murat. Devant les fenêtres, son bureau de campagne, son fauteuil de travail, son lit de campagne, enfin le berceau du duc de Reichstadt, dans lequel coucha depuis le duc de Bordeaux.

On voit aussi dans cette salle le petit uniforme autrichien du duc de Reichstatd ; un médaillon renfermant des cheveux de Napoléon et de son fils, et le drapeau de la garde impériale, qui porte l'inscription suivante : *Garde impériale. — L'empereur Napoléon au 1^er^ régiment de grenadiers à pied.* Ce drapeau, que l'empereur embrassa lors des adieux de Fontainebleau, était resté depuis lors aux mains du général Petit.

Deux grandes armoires latérales fermées, semblent promettre que cette dernière partie du Musée sera incessamment augmentée d'un grand nombre d'autres objets.

L'on conserve, au département des manuscrits de la Bibliothèque impériale, différents dossiers de la correspondance de l'abbé Bignon, qui fut garde des manuscrits du roi depuis 1718 jusqu'en 1743. Il a été récemment trouvé dans ces papiers, par M. Guérard, quelques pièces intéressantes dont nous devons la communication à son obligeance et dont voici un échantillon.

Les deux premières sont une lettre et un mémoire non signés, mais spirituels, qu'on peut ajouter aux nombreuses critiques inspirées par le Dictionnaire de l'Académie française. Elles nous paraissent de l'abbé d'Olivet et sont dignes de son bon goût.

Les deux pièces que nous donnons ensuite sont d'abord une assez plaisante supplique de Gayot de Pitaval, qui avait été successivement prêtre, soldat, avocat, enfin faiseur de livres, toujours sans succès; puis une belle lettre de M. de Maurepas, en réponse à l'abbé Bignon, auquel il inflige une petite leçon pour lui avoir recommandé ce trop médiocre auteur.

Sur le Dictionnaire de l'Académie.

« Ce 24 janvier 1727.

« Je vous rends, monsieur, par avance, mille grâces très-humbles de l'honneur que vous voulez bien faire à mon ami le président Bouhier, en assistant à sa réception[1]. Je vois bien, par la manière dont votre marche est arrangée, qu'il vous en coustera de la fatigue, mais je ne saurois souhaitter que vous vous en dispensiez, et tout ce que je puis désirer, c'est qu'elle ne nuise pas à votre santé.

« Ce que vous pensez pour faire quelque chose de bon de nostre malheureuse Académie, mérite qu'elle vous dresse une statue de marbre dans le lieu où elle tient ses assemblées et je vais y travailler.

« Nunc te marmoreum pro tempore.

« Mais si vous venez à bout de faire sur cela entendre raison à nos très-indociles cervelles

« Aureus esto.

« Il faudroit commencer par faire brusler nostre Dictionnaire en l'estat qu'il est, car il donne lieu à une espèce d'idolâtrie qui n'est pas moins dangereuse que celle de la Chine. Nous avons fait, en quatre-vingts ans, un amas de mots expliqués par des définitions et par des phrases qui n'ont ni rime ni raison, et lorsque nous les relisons de sang-froid, il n'y a personne qui puisse s'empêcher d'en rire. Après que tout cela a esté jetté au hazard sur de grandes feuilles de papier, nostre illustre compagnie délibérant si elle en feroit des cornets d'épice ou un dictionnaire :

« Maluit esse dictionarium;
« Dictionarium inde ergo.

« On a mis ce billot informe sur nostre table; les petits enfants s'en mocquent, comme font aussi ceux d'entre nous qui ont un peu de sens; cependant dès que nous sommes embarrassez sur un mot ou sur une phrase, nous allons à genoux consulter ce magot, comme les payens alloient demander de la pluie ou du beau temps à une pièce de bois qu'ils avoient mise sur un autel, *et hoc est*, comme dit saint Paul, *simulachrorum servitus*. J'avois fait sur cela un projet qui n'a pas esté écouté et que je prends la liberté de vous envoyer. Il y manque beaucoup de choses, parceque je le dicte à la

[1] C'est, comme on sait, l'abbé d'Olivet qui avait le plus chaudement recommandé le président Bouhier aux suffrages de ses confrères de l'Académie.

haste, mais il y en aura assez pour que vous en puissiez juger, et si vous l'approuvez je serai consolé du refus de tous nos illustres;

« Quippe malim unum Catonem quam trecentos Socratas.

« Mais voilà une lettre horriblement longue et le mémoire que je vais dicter ne le sera pas moins. Ainsy, monsieur, trouvez bon que je ne l'allonge point par des protestations de respect, de dévouement et de reconnaissance qui se conserveront plus sûrement dans mon cœur que sur le papier. »

Suit le mémoire dicté, ainsi qu'on vient de le voir, par l'auteur de la lettre.

« 24 janvier 1727.

« Le Dictionnaire ne vaut rien en l'estat où il est et quand on y travailleroit cent ans, on ne le rendra jamais meilleur, à moins qu'on n'y travaille d'une manière toute contraire à celle qu'on a suivie jusques à présent.

« On s'assemble 10 ou 12 sans savoir de quoy il doit s'agir, on y propose au hazard selon l'ordre d'alphabet 2 ou 3 mots à quoy personne n'a pensé; il faut faire la définition de ces mots, faire entendre leurs significations et leur étendue et donner des exemples ou des phrases qui fassent voir les diverses manières dont ils peuvent être employés.

« Ces définitions se font à la haste et sur-le-champ, quoyque ce soit la chose du monde qui demande le plus d'attention. Les phrases ou les exemples se font de même, aussi sont-ils pour la pluspart si ridicules et si impertinents que nous en avons honte, quand on les relit de sang-froid.

« On ne sauroit jamais bien entendre, bien sentir et moins encore faire comprendre aux autres quelle est la véritable force d'un mot selon les diverses manières dont on peut l'employer que l'on n'ayt vû comment il est employé dans les bons autheurs qui s'en sont servis.

« On ne fera donc jamais rien qui vaille pour le Dictionnaire si l'on n'y met des citations et des exemples.

« Nous avons pour cela de bons modèles à suivre.

« Celui des Estienne dans leur Thrésor de la langue greque et de la latine, celui de l'Académie della Crusca et à notre grande honte celui de l'Académie de Madrid qui n'estant établie que depuis 6 ou 7 ans vient de publier le premier volume de son Dictionnaire avec des citations et des exemples tirés de tous les autheurs espagnols, et que l'on peut regarder comme un modèle parfait de dictionnaire.

Utilité de celui de l'Académie s'il peut jamais être fait de cette sorte.

« Il apprendra le fond de notre langue aux François mêmes et aux étrangers à qui nous avons tant d'envie que notre langue devienne familiaire. Il pourra devenir, si on le fait avec soin, un commentaire excellent sur tous les passages les plus difficiles de nos bons autheurs et par là sera recherché avec un empressement infini de tous les étrangers.

« La lecture en deviendra agréable et par conséquent utile, car ce n'est que par le plaisir qu'on menne les hommes.

« Le Dictionnaire de Furetière ne vaut rien et celui de Richelet vaut encore moins ; cependant parce qu'il y a des exemples et des citations on ne sauroit y lire un mot que l'on ne soit tenté de lire la page entière, au lieu que dès qu'on a ouvert le nostre on le referme avec empressement, tant on est rebuté de la triste et affreuse sécheresse qui règne partout.

Objection.

« On dit que nous n'avons point d'autheur classique qui puisse faire loy dans la langue et l'on demande qui fera le choix des autheurs qu'on devra citer dans le Dictionnaire.

Réponse.

« Il n'y a point de choix à faire, il faut citer les mauvais autheurs comme les bons; il n'y en a point de si bons où l'on ne trouve quelque façon de parler vicieuse qu'il est bon de remarquer; il n'y en a point de si mauvais où l'on ne trouve quelque mot heureusement employé et des phrases assés heureusement tournées pour servir d'exemple.

Objection.

« On dit que cette entreprise sera bien longue et bien difficile.

Réponse.

« Pourquoy ne pourrons-nous pas faire ce qu'ont fait les Estienne et les Académies della Crusca et de Madrid.

« Mais il y a lieu de soutenir au contraire que le travail, de la manière dont on le va proposer, sera infiniment plus facile, plus agréable et plus court que tout ce que l'on a fait jusqu'à présent.

« On suppose qu'il n'y a pas un académicien qui ne lise quelquefois des livres françois, quand ce ne seroit que pour s'amuser.

« En lisant ces livres il est aisé de remarquer un mot, quel qu'il soit, la manière dont on l'employe, la force qu'il a suivant la manière dont il est employé; il est aisé de jetter cette phrase sur le papier et d'y ajouter telles réflexions qu'on jugera à propos ou même de n'y point mettre de réflexions.

« Il y a 40 académiciens, 153 séances par an. Que chaque académicien fournisse un mot à chaque séance, ce sont 6000 mots par an, c'est peut-être plus qu'il n'y en a dans notre langue.

« Il faudra que tous les académiciens, même ceux qui sont en province, contribuent à ce travail en envoyant ce qu'ils ne pourront pas apporter eux-mesmes.

« Ceux à qui leurs dignités ou leurs importantes occupations ne permettront pas de s'assujettir à ce travail trouverront aisément des confrères qui s'offriront à les soulager.

« Les séances de l'Académie où l'on ne sait ce que l'on fait aujourd'huy seront utilement employées à rectifier les définitions et à faire le choix des phrases et des exemples qui devront être employées ou rejettées. On mettra ensuitte pour éviter la confusion chaque mot dans son portefeuille suivant l'ordre de l'alphabet et par ce moyen le dictionnaire que depuis 80 ans nous n'avons pu rendre supportable peut être mis en moins de 3 ans en estat de perfection. »

Gayot de Pitaval.

Voici maintenant de quelle manière Gayot de Pitaval essayait, vers 1735, d'émouvoir la sensibilité de l'administration des contributions publiques :

PLACET PRÉSENTÉ A M. LE PREVOST DES MARCHANDS.

« Un nourriçon d'Apollon, de Thémis,
« Dont l'ame à chaque instant à s'envoler est prête,
« Devroit-il suporter une taxe-par-tête ?
« Puisqu'au nombre des morts il pourroit être mis.

« Venez donc au secours de sa triste indigence.
« S'il venoit à mourir sans aucune finance,
« Hé? comment payroit il le passage à Caron ?
« Et sur les sombres bords sa muse infortunée,
« A gémir vainement se verroit condamnée
« Sans pouvoir aborder le manoir de Pluton.

« Mais, monsieur, je vous exprimerai mieux en prose ma situation. Malade depuis six mois, j'ai lutté plusieurs fois contre la mort; on me poursuit vivement pour la capitation. C'est avoir à la fois trop de combats à essuyer. Ma bourse à l'agonie qui est la proye des remèdes et des médecins vous crie mercy. Le Roy, qui est le père de ses sujets, dans les taxes qu'il leur impose ne veut point les accabler. Je dois 1733, 1734; je demande à son cœur paternel qu'il me

soulage de 1733; j'emprunteray à ma convalescence pour payer 1734 parce qu'alors mon crédit qui est mort ressuscitera avec moy. M. l'abbé Bignon qui m'honore de sa protection me permet sous son illustre nom d'implorer votre bonté. Je vous promets par des vers marqués au coin de l'immortalité de célébrer vos vertus et la sagesse avec laquelle vous gouvernez la Capitale du Royaume en enlevant les cœurs de ses habitans. Je suis avec un profond respect, etc.

« Gayot de Pitaval. »

Après avoir recommandé son protégé au prévôt des marchands, l'abbé Bignon avait recouru aux ministres; mais M. de Maurepas lui répondit :

« A Versailles, le 20e novembre 1740.

« Je me ferai toujours un plaisir, monsieur, de procurer aux autheurs a qui les belles-lettres sont effectivement redevables les secours qu'ils auront mérités par l'utilité de leurs travaux; mais à vous parler naturellement, je ne crois pas que M. Gayot de Pitaval soit dans le cas de cette prétention, et quoiqu'il ait traité des Causes célèbres, il ne me paroît pas que sa réputation ait encore aquis cette épithète. La compilation qu'il a faite et qui peut être amusante n'a point du tout ce degré d'utilité qui engage le gouvernement à faire des grâces particulières, et vous conviendrés que dans cette occasion vous avés moins consulté, en me sollicitant, la connoissance que vous avés du vrai mérite en fait de littérature, qu'une compassion toujours infiniment louable lorsqu'on n'est pas obligé de faire justice. Vous connoissés les sentimens avec lesquels je vous suis entièrement dévoué.

« Maurepas. »

On voit, dans l'article consacré à Gayot de Pitaval par les auteurs de la *Bibliothèque universelle*, que ce pauvre homme mourut en 1743, après avoir supporté, dit-on, plus de quarante attaques d'apoplexie.

III.

BIBLIOGRAPHIE.

12. — *Archéologie lorraine*, par M. l'abbé Guillaume. Une sculpture du xvii^e^ siècle (Retable du grand autel de l'église des Carmélites de Pont-à-Mousson, transporté à la cathédrale de Toul); in-8° de 2 feuill. — Notice sur plusieurs éditions de la vie de Philippe de

Gheldres et sur divers objets qui ont appartenu à cette princesse. 2 feuill. 3/4 in-8°, plus un *fac simile*. Nanci, Lepage.

13. — *Arras et ses monuments*. Sommaire historique, statistique et chronologique; in-8° de 2 feuill. Plancy et Arras (Société de Saint-Victor).

14. — *Bibliographie lyonnaise du XV^e^ siècle* (III^e^ partie), par Antoine Péricaud. Lyon, Suiffet; Paris, Delion. 2 feuill. 1/4 in-8°. (2 fr.)

Liste chronologique des imprimeurs et des libraires de Lyon de 1473 à 1500.

15. — *Bourgogne* (*Une invasion en*) en 1569. Fragment d'une histoire inédite, par M. Rossignol, archiviste du département de la Côte-d'Or. 1 feuill. in-8°. Impr. de Tricault, à Dijon.

16. — *Dauphiné* (*Description du*), *de la Savoie, du Comtat Venaissin, de la Bresse et d'une partie de la Provence, de la Suisse et du Piémont au XVI^e^ siècle*, extraite du I^er^ livre de l'*Histoire des Allobroges* par Aymar du Rivail, traduite pour la première fois en français sur le texte original publié par M. de Terrebasse, précédée d'une introduction et accompagnée de notes historiques et géographiques; par M. Antonin Macé. 11 feuill. 1/2 in-8°. Grenoble, Allier. (3 fr. 50 c.)

17. — *Fouilloux* (*Notice généalogique, biographique et littéraire sur Jacques du*), gentilhomme poitevin, auteur d'un célèbre Traité de vénerie, suivie de la Bibliographie raisonnée de cet ouvrage et accompagnée de Notes sur les écrivains thératicques du Poitou, sur les chasseurs et les chiens renommés de cette province, etc., avec deux lithographies; par M. P. D. M.—Paris, Téchener. Gr. in-8° de 112 pag.

Ouvrage tiré à soixante-quinze exemplaires et dédié à M. Jér. Pichon.

18. — *Gargantua* (*Les grandes et inestimables chroniques du grand et énorme géant*), contenant : la généalogie, la grandeur et force de son corps, etc. Paris, Panckoucke. Petit in-12 tiré à 110 exempl. (9 fr. et 4 fr. 50 c.)

Cette publication est destinée à servir de supplément à l'édition des *OEuvres de Rabelais* donnée en 1663 par Dan. et L. Elzevir. Les mêmes dispositions typographiques y sont scrupuleusement observées : même nombre de lignes, même justification, mêmes ornements. On y a joint, en outre, un portrait médaillon gravé sur bois d'après Sablon. Ce petit volume, extrêmement rare aujourd'hui, contient le premier essai du célèbre roman de Rabelais; et le nom de l'éditeur, M. Chenu, est une garantie certaine de la perfection avec laquelle il sera exécuté. (Voy. le volume précédent du *Bulletin*, p. 272.)

19. — *Talant (Le château de)*, monographie par M. Jos. Garnier, archiviste de la ville de Dijon. (Extrait des Mémoires de la commission des antiquités du département de la Côte-d'Or.) 102 pag. in-4° et trois planches. Dijon, Douillier.

Le château de Talant, près Dijon, aujourd'hui détruit, fut quelque peu remis en lumière il y a plusieurs années par M. Marion dans une curieuse histoire d'alchimiste du XV^e^ siècle (voy. la *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. VII, p. 254). L'ouvrage de M. Garnier contient l'histoire complète de cette forteresse, célèbre dans les fastes du duché de Bourgogne. Excellent archiviste naguère du département de la Côte-d'Or, aujourd'hui de la ville de Dijon, M. J. Garnier a presque entièrement composé ce travail au moyen de documents originaux, et dans ses appréciations générales aussi bien que dans ses recherches de détail, il montre que c'est surtout la pratique assidue des originaux qui forme le sens et la critique historiques. Il n'y a pas de place ici pour de longues citations, mais voici une seule phrase de M. Garnier qui résume beaucoup d'études et qui nous paraît renfermer une vue historique juste et étendue : « Tenus comme en tutelle par les barons et le clergé, les ducs de Bourgogne, après avoir vainement essayé de la force, résolurent, vers la fin du XII^e^ siècle, d'arriver à leur émancipation par un système de conduite dont les chartes ont gardé jusqu'ici le secret, mais qu'on peut résumer en ces trois points principaux : Restriction graduelle des inféodations et des legs pieux remarquables depuis le règne d'Eudes III ; Agrandissement des anciennes châtellenies et formation de nouvelles au moyen d'*acquêts* faits sur les nobles ruinés ; Constitutions communales accordées aux villes ducales et affranchissement des serfs des campagnes. » Il faut ajouter que cette marche des faits n'est pas particulière à la Bourgogne, qu'elle fut la même dans toute la France et que le signal en fut donné par les premiers Capétiens.

Talant, fondé en 1208 par le duc Eudes III, sur les terres de l'abbaye de Saint-Bénigne, dans une position redoutable, fut démantelé en 1609 sur les sollicitations de la ville de Dijon, à laquelle il avait inspiré de vives terreurs pendant la Ligue. M. Garnier, après avoir raconté en détail toute l'histoire de cette Bastille de la Bourgogne, ainsi qu'il l'appelle, donne (toujours d'après les documents et en particulier d'après les livres de comptes) une description archéologique de la forteresse et de l'église. L'ouvrage se termine par deux pièces en patois bourguignon qu'inspira aux Dijonnais, en 1609, la démolition de Talant, et qui sont devenues aujourd'hui très-rares : la première, intitulée *Ismenias ou l'Ebolation de Tailan ;* la seconde, *Rejouisseman de lay demantelure de Tailan.*

H. L. Bordier.

Imprimerie de Ch. Lahure (ancienne maison Crapelet)
rue de Vaugirard, 9, près de l'Odéon.